Image not found or type unknown

Avs i et assedics de l'éducation nationale

Par **caroH**, le **23/06/2009** à **11:26**

Bonjour,
je suis auxiliaire de vie scolaire depuis 3 ans maintenant , 3/4 temps la 1ère année puis à mi-temps la 2ème année et 3ème année . Mon mari est muté dans une autre académie , je suis donc obligée de le suivre et est contrainte de ne pas renouveler mon contrat d'AVSi donc à la rentrée prochaine , je me retrouve sans ressource et sans travail .
Employée par l'inspection académique , j'aimerais savoir si j'ai le droit aux assedics de l'éducation nationale et si oui à qui dois je m'adresser pour les démarches car j'entends de tout .

Dans l'attente de votre réponse

Cordialement
CaroH

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés